

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 AOÛT 2010**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois d'août deux mille dix (18 août 2010), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Denis Langlois, représentant de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Jean Tessier, représentant de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2010-08-104

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2010;
4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche de madame Denise Normandin;
 - b. Prolongation de l'embauche de Kim Aubry;
 - c. Colloque d'automne ADGMRCQ;
 - d. Nomination au sein du conseil d'administration du Fonds-Soutien Mauricie;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Bilan et états financiers au 11 août 2010;
 - c. Dossier du garage pour l'hygiène du milieu :
 - i. Modification de la résolution 2010-05-072;
 - d. PMVRMF - Volet 2, attribution des subventions;
 - e. Évaluation foncière - Précision sur le contrat;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- f. Financement permanent du règlement 2006-12-46 :
 - i. Acceptation de l'offre faite;
 - ii. Modification du règlement d'emprunt;
- 6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Cours d'eau;
 - c. Avis à la CPTAQ - Saint-Narcisse;
 - d. Recommandation à la CPTAQ - Batiscan;
 - e. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : demandes reçues et traitées pour les mois de mars, avril et mai 2010;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Président du comité de sécurité publique;
 - c. Agente de développement culturel;
 - d. Coordinatrice de la politique familiale;
- 8. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppe dédiée;
- 9. Demande(s) d'appui :
 - a. Appui au projet de création de la Route Bleue Lac Saint-Pierre;
 - b. Demande de commandite pour le 25^e anniversaire du Syndicat de la relève agricole de la Mauricie (SRAM);
- 10. Correspondance déposée;
- 11. Accusés de réception;
- 12. Pour votre information;
- 13. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2010-08-105

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2010**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 juin 2010.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

2010-08-106

4a. **EMBAUCHE DE MADAME DENISE NORMANDIN**

Considérant que madame Denise Normandin est employé temporairement au service d'évaluation foncière principalement comme remplaçante et pour le traitement des dossiers des municipalités dont le territoire a fait l'objet d'une rénovation cadastrale;

Considérant le départ à la retraite de madame Hélène Lacroix prévu pour le 31 août 2010;

Considérant l'expérience acquise par madame Normandin au fil des années passées au sein du service d'évaluation foncière et la recommandation du directeur général en référant à la qualité de son travail;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la municipalité régionale de comté des Chenaux engage madame Denise Normandin comme personne salariée régulière à temps partiel à compter du 30 août aux conditions prévues à la convention collective en tenant compte des années d'expérience de celle-ci.

Adoptée.

2010-08-107

4b. PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE KIM AUBRY

Considérant que madame Kim Aubry a été engagée comme personne salariée étudiante jusqu'au 27 août 2010;

Considérant la quantité de travail à réaliser notamment pour l'inspection résidentielle;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité des représentants présents que la municipalité régionale de comté des Chenaux prolonge la durée de l'embauche de madame Aubry jusqu'au 8 octobre 2010 inclusivement.

Adoptée.

2010-08-108

4c. COLLOQUE D'AUTOMNE - ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC municipaux du Québec, organise son colloque d'automne 2010 du 1^e au 3 septembre à Amos;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean Tessier, représentant de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque d'automne 2010 de l'ADGMRCQ à Amos et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2010-08-109

4d. NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS-SOUTIEN MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux est actionnaire du Fonds-Soutien Mauricie Inc. et, à ce titre, doit être représentée au sein du conseil d'administration de cet organisme régional de financement d'entreprises;

Considérant que monsieur Pierre St-Onge assure l'intérim au poste de direction générale du CLD de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux désigne monsieur St-Onge au sein du conseil d'administration de la compagnie de gestion du Fonds-Soutien Mauricie Inc.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2010-08-110

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4857 à 4971 au 18 août 2010 totalisant 850 769,18 \$.

Adoptée.

5b. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 11 AOÛT 2010

Les membres du conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC en date du 11 août 2010, tel que préparés par le directeur général.

5c. DOSSIER DU GARAGE POUR L'HYGIÈNE DU MILIEU

2010-08-111

5ci. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-05-072 - MANDAT POUR ESSAIS DE SOL

Considérant que selon le texte de la résolution 2010-05-072, les Laboratoires Shermont ont été mandaté pour réaliser des essais de sol en vue de la construction du garage destiné à abriter nos véhicules du service d'hygiène du milieu;

Considérant qu'il aurait fallu lire le Groupe Qualitas Inc. comme entreprise retenue à ces fins puisque Les Laboratoires Shermont Inc. n'avaient pas de disponibilité pour réaliser le mandat requis;

Considérant que les travaux ont été réalisés et qu'il y a lieu d'apporter une correction à ladite résolution;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé, par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux modifie le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2010 de sorte qu'on y lise Groupe Qualitas Inc. plutôt que Les Laboratoires Shermont Inc. à l'intérieur de la résolution 2010-05-072.

Adoptée.

2010-08-112

5d. PMVRMF - VOLET 2 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Considérant que les projets qui ont été présentés à la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM) ont été partiellement analysés pour la majorité d'entre eux, requérant 363 678 \$ d'aide financière;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que pour l'année 2010-2011, l'enveloppe disponible pour le territoire de notre MRC s'élevait à **82 758 \$**;

Considérant qu'à ce montant est ajouté un solde non utilisé de **27 403 \$** provenant des enveloppes pour les dernières années;

Considérant que le comité des priorités s'est réuni le 14 juillet 2010 pour analyser chaque projet présenté qui a été admis par la Conférence des élus de la Mauricie (CRÉM);

Considérant les recommandations du comité de priorisation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et que le conseil de la MRC des Chenaux accepte les recommandations du comité des priorités et fasse siennes des informations ci-après qui seront communiquées aux promoteurs :

- 1- Que les montants alloués à des projets qui ne seront pas totalement ou partiellement réalisés soient remis à part égale aux deux projets retenus pour des travaux sylvicoles;
- 2- Que les montants ainsi accordés fassent l'objet de protocole prévoyant les mentions recommandées par le comité de priorisation pour chaque promoteur.

Promoteurs	Nature du projet	Coût prévu des projets	Octroi
Parc de la rivière Batiscan	Aménagement d'un sentier de contournement	57 150 \$	37 600 \$
Parc de la rivière Batiscan	Réaménagement des sentiers le Doré et la Marmite	20 690 \$	15 000 \$
Club Quad Mauricie 2006	Aménagement de sentiers interrégionaux	19 957 \$	8600 \$
Pégase sentiers équestres	Sentier Transcanadien et Quad no. 50	21 752 \$	10 000 \$
Corporation inter-rives La Gabelle	Sentier pédestre La Gabelle – Île Melville	26 495 \$	10 000 \$
Société d'aménagement et de mise en valeur de la Batiscan (SAMBBA)	Caractérisation de cours d'eau	17 840 \$	14 000 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Travaux sylvicoles	63 524 \$	5000 \$
Groupement forestier de Champlain	Travaux forestiers	53 286 \$	5000 \$
MRC de Chenaux	Administration du programme		4961 \$
	Totaux	280 694 \$	110 161 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5e. ÉVALUATION FONCIÈRE - PRÉCISION SUR LE CONTRAT

Les membres du conseil prennent acte d'une correspondance signée par monsieur Jean Beaudet É.A., de Servitech Inc., apportant certaines précisions relatives au partage du contrat pour des services professionnels en évaluation foncière.

Adoptée.

5f. FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT 2006-12-46

2010-08-113

5fi. ACCEPTATION DE L'OFFRE FAITE

Il est proposé par monsieur Jean Tessier, représentant de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire de la Moraine pour son emprunt de 163 300 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-12-46, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

30 200 \$	3,40 %	25 août 2011
31 400 \$	3,40 %	25 août 2012
32 700 \$	3,40 %	25 août 2013
33 800 \$	3,40 %	25 août 2014
35 200 \$	3,40 %	25 août 2015

Il est également résolu :

- 1- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;
- 2- Que demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée.

2010-08-114

5fii. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Considérant que conformément au règlement d'emprunt numéro 2006-12-46, la Municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite emprunter par billet un montant total de 163 300 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Il est également résolu :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1- Qu'un emprunt par billet au montant de 163 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2006-12-46 soit réalisé;
- 2- Que les billets soient signés par le préfet et le directeur général;
- 3- Que les billets soient datés du 25 août 2010;
- 4- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- 5- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	30 200 \$
2012	31 400 \$
2013	32 700 \$
2014	33 800 \$
2015	35 200 \$

Adoptée.

2010-08-115

5g. **AGENCE DE FORÊT PRIVÉE MAURICIENNE - RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de renouveler son adhésion annuelle comme membre régulier de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, au coût de 50 \$.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2010-08-116

6a. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 328-03-05-10 ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 329-03-05-10 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 328-03-05-10 et du règlement de zonage numéro 329-03-05-10 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. COURS D'EAU

Des informations sont fournies par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, au sujet de travaux en cours dans des cours d'eau à Saint-Prosper.

2010-08-117

6c. AVIS À LA CPTAQ SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2010-06-461 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant que l'article 58.5 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une demande d'autorisation est recevable par la Commission sur réception d'un avis de la MRC à l'effet que le projet de règlement municipal autorisant cette demande soit conforme au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse a adopté un projet de règlement visant à agrandir la zone 210-AF afin d'y autoriser les usages reliés à la vente de machinerie agricole;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean Tessier, représentant de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole un avis à l'effet que le projet de règlement de zonage numéro 2010-06-461 de la municipalité de Saint-Narcisse est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2010-08-118

6d. RECOMMANDATION À LA CPTAQ RELATIVEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC À BATISCAN

Considérant que l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit qu'une MRC doit transmettre à la Commission son avis sur une demande d'autorisation portant sur un projet présenté par une municipalité;

Considérant que la municipalité de Batiscan entend acquérir une servitude et réaliser des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur les lots 68-1, 484 et 22-2 pour desservir des propriétés situées dans le rang Nord et le rang Cinq-Mars;

Considérant que ce projet n'entraîne aucune contrainte significative sur les activités agricoles;

Considérant qu'en raison de ses caractéristiques, ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Batiscan;

Considérant que ce projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'autoriser l'acquisition d'une servitude et l'installation d'une conduite d'aqueduc sur les lots 68-1, 484 et 22-2 par la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6e. **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Rapports des demandes d'autorisation et des autorisations données, produits le MDDEP pour les mois de mars, avril et mai 2010.

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie informe ses collègues sur les dernières activités de l'organisme qu'il préside ainsi que sur l'avancement des différents dossiers en cours.

7b. **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Vu l'absence du président, aucun rapport n'est produit.

7c. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports du mois de juin et juillet 2010 produits par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

7d. **COORDONNATRICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport de la coordonnatrice à la mise en œuvre du plan d'action de notre politique familiale et s'en trouvent satisfaits. Ce rapport couvre les activités réalisées entre le 15 avril au 18 août 2010.

8. **PACTE RURAL**

8a. **ENVELOPPE RÉGULIÈRE**

Aucun dossier n'est présenté.

8b. **ENVELOPPE DÉDIÉE**

Aucun dossier n'est présenté.

9. **DEMANDES D'APPUI**

2010-08-119

9a. **APPUI AU PROJET DE CRÉATION DE LA ROUTE BLEUE LAC SAINT-PIERRE/LÉS DEUX RIVES**

Considérant que le Comité de Zones d'intervention Prioritaires (ZIP) Les Deux Rives travaille actuellement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de la Route Bleue Lac Saint-Pierre / Les Deux Rives;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que l'objectif de ce projet est de rendre le fleuve Saint-Laurent plus accessible à la population et d'encourager des comportements sécuritaires lors de la pratique du canot ou du kayak;

Considérant que le projet Route Bleue désigne les tronçons régionaux du Sentier maritime du Saint-Laurent et constitue un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les démarches du comité ZIP Les Deux-Rives afin de lui permettre de mener à terme ce dossier d'envergure régionale.

Adoptée.

9b. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 25^E ANNIVERSAIRE DU SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MAURICIE

Aucune suite n'est donnée à cette demande.

10. CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Entrée en vigueur du règlement 2010-68 modifiant le schéma d'aménagement);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Soirée des Grands prix de la ruralité);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Approbation du règlement d'emprunt 2010-69);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Budget 2010-2011 LAAA);
- Canadien National (Circulation de motoneiges);
- Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement n° 5/2010 modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52);
- MRC de Portneuf (Modification du PGMR);
- MRC de Bécancour (Entrée en vigueur du règlement 326);
- FQM (Projet de loi 88 – suite à la demande d'appuis).

11. ACCUSÉS RÉCEPTION

- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Rés. 2010-05-079, Prime-vert);
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Projet de loi 88);
- Cabinet du Premier ministre (Résolutions 2010-05-078 et 2010-05-082, cours d'eau municipaux et projet de loi 88);
- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Rés. 2010-05-078, cours d'eau);
- Député de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale (Rés. 2010-05-079 et 2010-05-082);
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Cours d'eau municipaux);
- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Rés. 2010-05-082, collecte sélective);
- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Rés. 2010-05-078, cours d'eau municipaux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Rés. 2010-06-100, dossiers d'évaluation foncière);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Règlement 2010-68).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Rapport annuel 2009-2010);
- URLSM (Certificat de reconnaissance);
- Gilles Devault (Remerciements);
- Conseil de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain (Remerciements).

13. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

13a. UPA - DEMANDE DE COMMANDITE

Aucune suite n'est donnée à cette demande.

2010-08-120

13b. FÉLICITATIONS À MADAME JULIE BOULET

Les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux félicitent, unanimement, madame Julie Boulet, députée de Lavolette à l'Assemblée nationale et ministre régionale pour la Mauricie, suite à sa nomination comme ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, le 11 août dernier.

Adoptée.

2010-08-121

13c. FÉLICITATIONS À MADAME HÉLÈNE LACROIX

Les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux ayant appris le départ de madame Hélène Lacroix du service d'évaluation foncière de notre MRC, après plus de vingt années de loyaux services, votent à l'unanimité la présente résolution afin de remercier madame Lacroix et lui souhaiter une très belle retraite.

Adoptée.

2010-08-122

13c. FÉLICITATIONS À MONSIEUR GILLES DEVAULT

Considérant que le 6 juin 2010, monsieur Gilles Devault de Sainte-Anne-de-la-Pérade recevait des mains de madame Noëlla Champagne, député de Champlain, la médaille de l'Assemblée nationale pour avoir œuvré pendant plus de vingt années à titre de maire et membre du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

À cette fin, les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent afin de féliciter monsieur Devault pour cette reconnaissance hautement méritée.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2010-08-123

13c. **FÉLICITATIONS À MONSIEUR MARCEL P. MARCHAND**

Considérant que le 24 juin 2010, monsieur Marcel P. Marchand de Champlain recevait des mains de madame Noëlla Champagne, député de Champlain, la médaille de l'Assemblée nationale pour avoir œuvré pendant plus de vingt années à titre de maire et membre du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux, dont quatre comme préfet;

À cette fin, les membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent afin de féliciter monsieur Marchand pour cette reconnaissance hautement méritée.

Adoptée.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2010-08-124

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures et cinquante-deux minutes (19 h 52), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET